

SÉNAT ■ Le secret des affaires retoqué

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a fait adopter un amendement excluant le « secret des affaires » du projet de loi sur la République numérique. Cette notion ne figurait pas dans le texte issu de l'Assemblée Nationale et avait été introduite par le rapporteur du Sénat. Jean-Pierre Sueur a indiqué que cette notion était mal définie en droit et qu'elle pouvait porter atteinte à l'information en matière économique. La ministre Axelle Lemaire a assuré que son introduction mettrait en cause la crédibilité de l'« open data » à la française. L'amendement a été adopté par 198 voix contre 145. ■